


MALAWI Mettre fin au mariage d'enfants et protéger les droits des filles

Le mariage d'enfants limite les possibilités des filles à bien des égards : elles sont plus susceptibles de quitter l'école prématurément, d'être en mauvaise santé physique et mentale, de connaître la pauvreté de revenu et de subir des violences de la part d'un partenaire intime. Malgré le recul des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés, 19 % des femmes âgées de 20 à 24 ans en 2022 ont été mariées avant l'âge de 18 ans. Au Malawi, le taux est toujours deux fois plus élevé – 38 % en 2020 (dernières données disponibles) – malgré une baisse significative par rapport aux 48 % de 2018. Les mouvements féministes et de défense des droits des filles au Malawi ont été en première ligne du plaidoyer local et national pour remettre en question les normes sociales, obtenir l'adhésion des chefs et cheffes locaux et modifier la législation afin de parvenir aux avancées actuelles.

Le changement au niveau local

Les activistes locaux, ainsi que les ONG et les agences des Nations Unies, ont travaillé activement pour lutter contre les taux élevés de mariage d'enfants au Malawi, surtout depuis le début des années 2000. Cette période a également été marquée par une augmentation du nombre de règlements communautaires relatifs au mariage d'enfants et par l'action du gouvernement national qui a donné la priorité à la santé maternelle et à l'éducation des filles.

Au Malawi, la création de règlements communautaires – règles et normes locales définies et appliquées par les communautés et les chefs et cheffes traditionnels et locaux – est une approche courante pour régler des problèmes qui vont de la gestion des ressources naturelles à l'éducation en passant par la santé des adolescents et adolescentes. Les règlements relatifs au mariage d'enfants peuvent obliger les hommes qui épousent des filles de moins de 21 ans à céder leurs terres dans le village et/ou à payer une amende sous forme de chèvres ou de poulets ; et ils peuvent imposer des sanctions sociales aux parents qui autorisent le mariage de leurs filles mineures.


 **Quand je parle avec une fille et que je lui demande : "Connais-tu tes droits humains par rapport à il y a peut-être dix ans ?", elle me répond oui. [...] Maintenant, elles disent qu'elles veulent être médecins et enseignantes.**

— Joy Hayley Munthali, Co-Directrice Exécutive, Green Girls Platform

Dans certains cas, la mise en place de règlements a été le fruit d'un plaidoyer direct de la part d'activistes féministes et de défenseurs et défenseuses des droits des filles. En 2011, le Réseau d'autonomisation des filles (GENET) et Rise Up ont lancé la campagne « Stop au mariage d'enfants ». Les filles qui participent à cette campagne dans le district de Chiradzulo ont réussi à convaincre 60 chefs et cheffes de village d'adopter des règlements sur le mariage d'enfants, avec le soutien de la société civile locale, dont GENET.

La collaboration continue entre les activistes féministes et défenseurs et défenseuses des droits des filles et les systèmes locaux de pouvoir est fondamentale. L'implication des chefs et cheffes traditionnels dans la lutte contre le mariage d'enfants s'est révélée particulièrement efficace dans certaines communautés. Par exemple, la cheffe locale Kachindamoto a annulé près de 3 500 mariages dans la région centrale du Malawi et elle continue de faire campagne dans tout le pays pour mettre fin au mariage d'enfants. De même, le chef Kapoloma s'est

fait le champion de l'éducation des filles dans le sud du Malawi. Il affirme avoir constaté une réduction des mariages d'enfants au niveau local, dont le chiffre est passé de 10 à 15 par an à seulement deux en 2017.

 **La pauvreté et la recherche de la stabilité financière sont les principaux facteurs du mariage d'enfants. Dans les familles très pauvres, les filles sont mariées parce que leur famille considère qu'il s'agit d'un souci en moins. Elles sortent de la pauvreté et bénéficient d'un filet de sécurité grâce au mariage.**

— Immaculate Maluza, avocate spécialisée en droits humains et militante pour l'égalité de genre


L'action continue des activistes féministes et des défenseurs et défenseuses des droits des filles

En 2015, le Président Mutharika a signé la loi sur le mariage, le divorce et les relations familiales, qui a relevé l'âge légal du mariage à 18 ans ; et en 2017, certaines activistes féministes ont joué un rôle déterminant dans les efforts visant à garantir l'inscription de l'âge légal du mariage dans la Constitution du Malawi.

Ces succès au niveau national sont significatifs et les règlements communautaires continuent d'avoir une incidence sur la réduction des mariages d'enfants. Dans le même temps, les

activistes féministes interrogées dans le cadre de cette recherche ont rappelé la nécessité de continuer à s'attaquer aux normes sociales sous-jacentes et aux causes profondes du mariage d'enfants, dont beaucoup ont été exacerbées par la pandémie de COVID-19 et le changement climatique, comme les fermetures d'écoles, les déplacements forcés et la perte des moyens de subsistance. Les entités locales qui soutiennent l'application des règlements ont également fait état de difficultés, notamment « le manque de soutien de la part de la police, les croyances et pratiques culturelles, le manque de connaissances concernant l'âge légal du mariage et les fausses déclarations concernant l'âge des enfants ».

Ces difficultés – et la persistance de taux élevés du mariage d'enfants au Malawi malgré les baisses récentes – démontrent le rôle crucial que jouent actuellement les mouvements féministes et les défenseurs et défenseuses des droits des filles, en particulier au niveau local où l'éducation et l'engagement de la communauté peuvent être extrêmement efficaces. Les activistes féministes interrogées dans le cadre de cette étude ont souligné la nécessité de disposer de ressources plus importantes et de meilleure qualité pour poursuivre ce travail et continuer à réduire les taux de mariage d'enfants dans toutes les communautés du Malawi.

 **Même le mariage d'enfants est une question féministe et politique – il s'agit du droit à disposer de son corps, de décider avec qui l'on veut être et du droit au plaisir sexuel. Pour moi, notre espoir réside dans le mouvement féministe au Malawi, en particulier le mouvement des jeunes féministes et les mouvements communautaires. Sauf qu'ils n'ont pas les ressources suffisantes.**

— Anonyme